



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2016-005

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf Janvier à 21 heures 00,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusé :

Absent : Siegfried JAEGER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 14

### LOCATION ET MAINTENANCE D'UN COPIEUR POUR L'ECOLE

Le Maire propose au Conseil Municipal de passer un contrat de location et un contrat de maintenance pour le remplacement du photocopieur de l'école.

L'entreprise Azur Bureautique Service de Draguignan nous propose les contrats suivants:  
- un contrat de location établi pour une durée de 36 mois à compter du 01 Février 2016 avec un coût de 106.90€ HT par mois.  
- un contrat de maintenance établi pour une durée de 36 mois à compter du 01 Février 2016 avec un coût de 0.0042€ HT par page Noir et Blanc et de 0.042€ HT par page Couleur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de conclure les contrats de location et de maintenance pour le photocopieur de l'école avec l'entreprise Azur Bureautique Service de Draguignan,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer les contrats de location et de maintenance pour une durée de 36 mois à compter du 01 Février 2016 avec un coût de 106.90€ HT par mois pour la location et un coût de 0.0042€ HT par page Noir et Blanc et de 0.042€ HT par page Couleur pour la maintenance,
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits à chaque budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

